

DEPARTEMENT DE L'AUBE

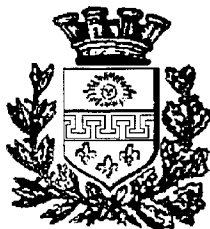
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



8 avril 2026
2026-053

Date de la convocation
02.04.2026
Date de publication
02.04.2026
Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le huit avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT, Pierre MATHY donne pouvoir à Alain BARAYON, Nathalie THIEBAULT donne pouvoir à Christian ROBERT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE
FONCTIONS MAJORÉES DU MAIRE, DES ADJOINTS
AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixant le régime indemnitaire des indemnités de fonction des maires, des adjoints au maire et des conseillers municipaux délégués ;

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local,

Considérant que le Conseil municipal peut majorer les taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire, et des conseillers municipaux délégués pour l'exercice de leurs fonctions, dans les conditions fixées par la loi ;

Considérant que la commune de Nogent-sur-Seine compte 5 631 habitants au 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant, en outre, que la commune est chef-lieu d'arrondissement et que le Conseil municipal peut, à ce titre, voter une majoration de 20% des taux qu'il a défini, sur la base des articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est constituée du montant maximal des indemnités du Maire et des adjoints au Maire, le cas échéant majoré après application du taux ci-dessous mentionné ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que :

- les indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et indirectement les indemnités des conseillers municipaux délégués fixées par le Conseil municipal sont majorées de 20% conformément aux articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales considérant que la commune est chef-lieu d'arrondissement et que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales, soit 293,64 % de l'Indice Brut Terminal pour la Commune.
- les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique et payées mensuellement.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ.

Membres s'étant abstenus : Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Nathalie THIEBAULT, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 24 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,


Le Maire,
Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,


Marie-Claude GUELIN

Annexe à la délibération

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités majorées
allouées aux membres du Conseil municipal**

Fonctions	Noms, prénoms	Taux maximal après majoration (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Taux individuel après majoration (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Montant brut
Le Maire	Estelle BOMBERGER-RIVOT	69,96%	69,96%	2 875,72 €
1 ^{er} adjoint au Maire	Alain BARAYON	27,98%	24,00 %	986,52 €
2 ^{ème} adjoint au Maire	Emmanuelle STEIB	27,98%	24,00 %	986,52 €
3 ^{ème} adjoint au Maire	Loïc CHAMPION	27,98%	24,00 %	986,52 €
4 ^{ème} adjoint au Maire	Murielle ROLLET	27,98%	24,00 %	986,52 €
5 ^{ème} adjoint au Maire	Alain DAMASSE	27,98%	24,00 %	986,52 €
6 ^{ème} adjoint au Maire	Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON	27,98%	24,00 %	986,52 €
7 ^{ème} adjoint au Maire	Laurent LEVASSEUR	27,98%	24,00 %	986,52 €
8 ^{ème} adjoint au Maire	Bénédicte HOUDRÉ	27,98%	24,00 %	986,52 €
Conseiller municipal délégué	Pierre MATHY	10,56 %	10,56 %	434,07 €
Conseiller municipal délégué	Pierre GUILBERT	10,56 %	10,56 %	434,07 €
Conseiller municipal délégué	Sébastien WATELET	10,56 %	10,56 %	434,07 €